Des rigoles dont le rôle essentiel est souligné mais pas d'engagements fermes

Comme le souligne la notice explicative, un paragraphe a été rajouté dans le préambule pour affirmer l'importance capitale des rigoles : page 16 du nouveau CDT, « *La restauration des rigoles du plateau de Saclay créées sous Louis XIV pour l'alimentation en eau du château de Versailles est évidemment au cœur du projet. Elles seront support d'une gestion coordonnée et durable de l'eau sur le Plateau de Saclay qui conciliera les enjeux de prévention des inondations, de drainage des terres agricoles et de préservation des milieux naturels remarquables*. »
Ce paragraphe étant un constat clair et net de leur importance, nous pensions du coup trouver, dans une des fiches du dossier un engagement fort de la part des futurs signataires du CDT, d'autant plus que ceux-ci sont, pour 4 d'entre eux, Maires de communes de la vallée, bien conscients des forts risques d'inondations que représente le bétonnage intensif du Plateau pour leurs concitoyens. Nous sommes donc allés lire la fiche 9 « contrat global de gestion des eaux », quasi certains qu'y seraient listées des actions précises programmées dans un futur proche, avec un échéancier précis et les financements qui vont avec.
Au lieu de cela, que voyons-nous ?
« *L'importance de la question a conduit les acteurs locaux à se mobiliser de longue date. En 1999, le Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre (SYB) a ainsi adopté un programme – révisé et étendu en 2001 –de restauration et d'entretien des rigoles et étangs du plateau de Saclay* ». Commentaire : cela fait 16 ans, des financements avaient de plus, été mis à disposition (17 millions d'euros… dont à peine 10% ont été dépensés) et les travaux n'ont que peu avancé.
« *La reconnexion programmée des rigoles permettra ainsi de rendre aux petits bassins-versants de la périphérie du plateau leur exutoire initial : les étangs de Saclay*. »
On nous explique ensuite page 95 qu'a démarré en avril 2010, une étude globale de gestion des eaux associant tous les acteurs du plateau, puis qu'une stratégie globale a été arrêtée et que fin 2012, une première rédaction de principes de gestion a été établie. Dont acte, et maintenant ?
Page 95 toujours : « *Après le temps de la stratégie doit venir celui de l'action*. ». Nous en sommes plus que convaincus !
La phrase suivante nous fait déchanter. « *Il reste en effet beaucoup à faire pour permettre l'application totale des principes, qu'il s'agisse d'études techniques complémentaires ou de modifications de gouvernance*. »
« *Ainsi, mettre en place une gestion coordonnée des écoulements à l'échelle du plateau exige à la fois d'identifier un opérateur central qui puisse intervenir de manière homogène sur l'ensemble du réseau des étangs et rigoles et de le doter des outils techniques nécessaires au pilotage centralisé.* »
Mais nouvel espoir : « *De nombreuses actions nouvelles ont été engagées*. »…
Espoir déçu car on reste à nouveau dans les cogitations : une « *étude de modélisation* », une « *réflexion sur les modalités de l'assainissement des eaux usées dans les nouveaux quartiers* » … puis…
« Enfin, l'EPPS, le SYB et la CAPS ***envisagent de lancer*** *une étude de gouvernance sur la gestion deseaux pluviales du plateau de Saclay, afin d'identifier un opérateur central qui sera à même de gérerles étangs et rigoles mais également les futurs ouvrages publiques liés au développement du plateau (zones d'expansion naturelles, zones humides, mouillères et corridors écologiques).* »
Résumons : d'une étude datant de 2010 ressort la nécessité d'identifier un opérateur central et dans un dossier à l'enquête publique fin 2015, les « décideurs » ENVISAGENT de lancer une étude qui permettra, enfin, d'identifier cet opérateur clé ? Mais de qui se moque-t-on ? Des citoyens, à n'en pas douter !
Et ça continue : « *L'élaboration d'un contrat global spécifique au plateau de Saclay sera… abordera… rassemblera… donnera… permettra…* » page 98, ça continue encore « *pourra être signé* » et ça continue, y compris dans les éléments de programmation : « *Il comprendra… seront… définira…*

établira… ». Mais avec la phrase suivante, au conditionnel, on réalise que le futur employé dans les phrases précédentes n'était finalement qu'un moindre mal ! « *Parmi les actions portées au contrat**, il pourrait notamment** y avoir les suivantes* ». Et au premier rang de ces hypothétiques actions, on trouve « *Programme de restauration des rigoles du SYB adapté de manière à tenir compte de l'évolution du contexte depuis 2001* ».
Pas plus de précisions sur le financement (montants en jeu : « *Pas d'indication à ce stade* », et sur les financeurs : « *le contrat global décrira les engagements financiers de chacune des parties* »).
Et pour terminer, on nous donne l'**état d'avancement en juin 2015 :** *« Le principe d'un nouveau contrat global de gestion des eaux a été discuté entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le SYB, la CAPS, l'EPPS et l'Établissement Public du Château de Versailles en décembre 2014. Celui-ci sera établi à la suite de l'étude de gouvernance sur la gestion des eaux pluviales du plateau de Saclay et définira pour l'ensemble des acteurs les actions à mener et les subventions qu'ils pourront recevoir en fonction de chaque partenaire financier.* »
Le contrat sera établi à la suite de l'étude de gouvernance……. Etude que l'EPPS, le SYB et la CAPS envisagent de lancer ! ENVISAGENT seulement ! Sans donner de délais ! Pour ce sujet fondamental qu'est l'eau sur le Plateau, pour ce sujet totalement essentiel qu'est la restauration des rigoles. De qui se moque-t-on ?!
Pour rappel, la recommandation n°4 de la commission d'enquête sur le 1er CDT était : « *de préserver et valoriser l'ensemble des patrimoines, notamment le système des rigoles et des étangs, et d'inclure « la convention européenne du paysage » dans le CDT* »
Pour rappel aussi, il aurait été judicieux de reconnecter la rigole de Corbeville (coupée au moment où la 118 a été construite) quand a été construit le pont pour le TCSP.
Pour rappel enfin, les rigoles constituent un réseau avec les drains des champs... et si le réseau est interrompu, comme c'est le cas, sa fonctionnalité est diminuée... et ce, quelle que soit la gouvernance.

Nous demandons aux Maires signataires du CDT, et particulièrement aux Maires de Gif, Bures, Orsay et Palaiseau, dont bon nombre de concitoyens habitent dans les vallées, de décider que :

1) **sur le sujet des rigoles sur le Plateau, cesse le temps des réflexions stratégiques, des choses qu'on envisage, des études, des études, des études et que la restauration de leur système soit enfin prise à bras le corps, comme l'impose (aurait dû l'imposer depuis longtemps) l'importance du sujet (encore rappelée dans ce nouveau dossier d'enquête : *« qui conciliera les enjeux de prévention des inondations, de drainage des terres agricoles et de préservation des milieux naturels remarquables »)***
2) **soit désigné en urgence l'opérateur central gérant, entre autres, le système des rigoles.**
3) **soient établis, en urgence également, un calendrier précis de la restauration du réseau des rigoles sur le Plateau, une liste des montants financiers que cela représente et des organismes qui s'engagent à les mettre à disposition.**
4) **les restaurations commencent TRES VITE.**

Le collectif Moulon2020